



le 31 mars 2023

Envoyé par courriel

Chef Régis Pénosway
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
C. P. 5206
Kitcisakik Val-d'Or, QC J9P 7C6

<email address removed>

Cher Chef Régis Pénosway:

Objet : Avis de lancement et mise à jour de la participation du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik à l'évaluation d'impact fédérale du projet nickélique Crawford

Le 31 mars 2023, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a débuté une évaluation d'impact en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* pour le projet nickélique Crawford (le projet). Les documents suivants ont été publiés sur le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact¹ (numéro de registre 83857) et informeront le processus d'évaluation d'impact :

- Avis de lancement
- Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact
- Plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones
- Plan de participation du public
- Plan de collaboration avec la province de l'Ontario
- Plan de délivrance de permis

Le projet en est maintenant à la phase de l'étude d'impact. L'Agence doit s'assurer que le promoteur a fourni les informations et les études requises dans les Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact dans les trois ans suivant l'avis de lancement.

Veillez noter que, conformément à l'article 36 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a jusqu'à 45 jours après l'avis de lancement pour renvoyer l'évaluation d'impact du projet à une commission d'examen. Si l'évaluation est renvoyée à une commission d'examen, un avis sera publié sur le site Web du Registre.

.../2

¹ Site web du Registre canadien d'évaluation d'impact
<https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/83857?culture=fr-CA>

L'engagement de l'Agence auprès du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Depuis le 10 juin 2022, l'Agence a envoyé plusieurs communications, y compris des invitations à participer à deux périodes de consultation publique et à soumettre une demande de financement pour participer à ces périodes de consultation. À ce jour, le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik n'a pas formulé de commentaires sur les documents mis à disposition et n'a pas répondu aux offres de financement de l'Agence. En outre, le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik n'a exprimé aucune préoccupation concernant le projet et n'a accepté aucune invitation de l'Agence à une réunion.

Dans un courriel adressé par l'Agence au le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik le 7 février 2023, l'Agence a indiqué que si le le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik ne fournissait pas d'informations ou de points de vue sur les effets potentiels du projet sur sa communauté d'ici le 8 mars 2023, l'Agence considérerait que le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik n'est pas intéressée à participer à l'évaluation d'impact du projet.

Prochaines étapes

Nous continuerons d'informer le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik des étapes importantes du processus d'évaluation d'impact du projet. L'Agence n'essaiera pas d'établir un dialogue ou de recueillir des informations auprès de votre communauté pour étayer le rapport d'évaluation d'impact de l'Agence. Le rapport d'évaluation d'impact est remis au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada pour l'aider à décider si les effets négatifs du projet relevant d'un domaine de compétence fédérale sont dans l'intérêt public.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à me contacter au 902-399-8838 ou à Crawford@iaac-aeic.gc.ca.

Cordialement,

Norton, Erin

Digitally signed by

Norton, Erin

Date: 2023.03.31 09:52:05

-03'00'

Erin Norton
Analyste de projets
Agence d'évaluation d'impact du Canada

c.c.: James Papatie, le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik